

La Vesancienne

N° 110 - XXVIII^e année

Juillet 2024



FONCTIONNEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

« La Vesancière »

Parution

4 fois par an : janvier , avril , juillet, octobre

Réception des prochains articles

jusqu'au 30 septembre 2024

A la mairie ou

auprès d'Éliane Jonker 06 88 57 52 15 - jonker.eliane@gmail.com

APPEL à votre contribution !

Afin de rendre la lecture de la Vesancière plus attractive, n'hésitez pas de nous faire partager vos témoignages, expériences, comptes rendus de voyage, photos... ou autre.

MERCI !

Distribution

Dès réception, merci de distribuer les bulletins dans les 3 ou 4 jours maximum

(impératif de dates)

Calendrier des animations du 3^{ème} trimestre 2024

| | | |
|---|-------------|------------------------------------|
| <i>Dimanche 1^{er} au jeudi 4 sept.</i> | <i>CLAV</i> | <i>croisière sur le Rhône</i> |
| <i>Dimanche 8 septembre</i> | <i>PEVV</i> | <i>pique-nique à la Vesancière</i> |
| <i>Mercredi 11 septembre</i> | <i>CLAV</i> | <i>reprise des activités</i> |
| <i>Samedi 15 septembre</i> | <i>PEVV</i> | <i>vente au déballage</i> |
| <i>Vendredi 20 septembre</i> | <i>PEVV</i> | <i>conférence A. Malgouerné</i> |
| <i>Dimanche 22 septembre</i> | <i>PEVV</i> | <i>journée du patrimoine</i> |



LE MOT DU MAIRE

2023 fut une année de grande sécheresse, l'année 2024 risque bien d'être une année très humide. Que d'eau ! que d'eau ! Les nappes phréatiques sont au maximum, de nombreuses communes sont sous les eaux, les torrents qui descendent des montagnes génèrent des dégâts que l'on n'imaginait pas. Les sols gorgés d'eau compliquent la vie de nos agriculteurs. À peine a-t-on fini de tondre les pelouses qu'il faut recommencer et nos cerises ont de la difficulté à rougir faute d'ensoleillement... Autant de signes manifestant la réalité du changement climatique...

La situation géopolitique, quant à elle, est de plus en plus préoccupante, la guerre est à nos portes. Le paysage politique français est lui aussi bien compliqué...

Guerre, inflation, pouvoir d'achat, augmentation en tout genre, dette exorbitante... sont des thèmes que l'on entend à longueur de journée. Décidément, les situations sont très complexes, rendant caduques les solutions simples, ce qui est très anxiogène pour beaucoup d'entre nous.

Dans notre petit village, la gestion des affaires mobilise élus et personnel communal afin d'apporter des réponses aux demandes nombreuses de nos administrés : urbanisme, école, service à la personne, relations de voisinage (parfois tendues...). Nous essayons d'y répondre de notre mieux afin de vous satisfaire. Les objectifs fixés pour cette année sont en cours de réalisation.

- Les travaux du crapauduc sur la RD984C ont démarré. Une base vie a été installée chemin de l'Etraz, des feux alternés gèrent la circulation, il faut s'armer de patience jusqu'à fin août, c'est le prix à payer pour sauver les crapauds.
- Afin d'améliorer la sécurité, des aménagements aux entrées du village ont été réalisés, un autre sera installé en son centre. Affaire à suivre ...
- Des travaux d'entretien des routes communales sont en cours (goudronnage partiel, signalétique rafraîchie, remise en état du chemin de la Rasette avec application d'une bicouche de goudron).
- Les deux voies centrales du cimetière ont été enrobées, le monument aux morts mis en valeur semble faire l'unanimité. Nous envisageons le même traitement pour les allées périphériques si le budget 2025 le permet.
- L'appartement de l'école des petits a été rafraîchi ainsi que le terrain de jeux qui attire les joueurs de pétanque chaque semaine plus nombreux.
- Les lots d'affouage qui se trouvent dans la zone de quiétude donc inaccessibles avant le 1^{er} juillet devraient être préparés ce mois mais les difficultés rencontrées par l'ONF à trouver du personnel de bûcheronnage font planer une grosse incertitude.
- Le permis de construire du bâtiment de la cure a été obtenu. Les bâtiments de France, la commission de sécurité incendie, la commission pour l'accessibilité de personnes à mobilité réduite ont validé les deux lourds dossiers ERP4 et ERP5. On va passer à la phase de préparation du DCE (dossier de consultation des entreprises). En attendant les nouveaux locaux (toujours prévus rentrée 2025 ... il faut y croire) nous installerons la nouvelle classe au point rencontre (PR) et le périscolaire se fera dans la salle Laforest. Un achat très important de meubles, tables et autres fournitures scolaires a été effectué afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.
- Bienvenue à Elodie remplaçante de Nadège engagée à plein temps pour l'entretien des bâtiments communaux ainsi que pour apporter une aide substantielle auprès de vos « chères têtes blondes ».

Les associations sont bien actives :

Le CLAV propose toujours des voyages très agréables, les parties de boules du vendredi soir clôturées par un apéro bien mérité sont de plus en plus prisées, sans oublier les séances de Yoga sous la conduite d'Alejandra toute nouvelle habitante de Vesancy.

Les Amis de la chapelle qui ont su s'adapter, ont animé le jour de Pentecôte sous une forme moins contraignante, donnant satisfaction aux organisateurs, comme aux participants.

Grand merci à Ghislaine responsable de la commission animation, à Yannick, à Lisbeth, à tous les membres du PEVV, du CLAV, du SRAPBOOKING et autres bénévoles qui se sont dépensés sans compter pour organiser la fête de juillet. Tout était parfaitement sous contrôle mais la pluie et le vent sont venus gâcher la fête. Allons, ne nous décourageons pas, ainsi va la vie.

Nous avons quand même eu la visite de nombreux villageois, toutes générations confondues, et tout particulièrement des nouveaux habitants que nous remercions sincèrement.

Durant le mois d'avril Isabelle nous a quittés. Je réitère mes sincères condoléances à la famille Ducret et courage à Eric dans ces moments si difficiles.

Bel été, bonnes vacances à tous et ... n'abusez pas du rosé.

B. Mugnier

HORAIRES MAIRIE et PERMANENCES

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Mardi de 18h à 19h30

**Permanences
du maire et des adjoints :
uniquement sur rendez-vous**

Tél : 04 50 41 53 55

mail : mairie@vesancy.fr

Web : www.vesancy.fr

ETAT CIVIL

Naissances

| | |
|-----------------------|--------------|
| Loane Dargaud Bellini | 14 mai 2024 |
| Nolan Mugnier | 25 juin 2024 |
| Tifenn Hidri Kerdraon | 3 juil. 2024 |

Mariage

Anthony D'inca & Olivia Pepiot
29 juin 2024

Décès

| | |
|------------------------|---------------|
| Isabelle Ducret | 13 avril 2024 |
| Elisabeth Saint-Martin | 25 mai 2024 |

Principales décisions prises par le conseil municipal lors des séances du 30 avril et du 25 juin 2024

URBANISME

Déclarations Préalables

453 rue du Château - menuiseries, fenêtres : *en cours d'instruction*
453 rue du Château - suppression velux, création verrière : *favorable*
68 rue de la Chapelle - abri de jardin : *favorable*
314 route de Bottenay - extension de 6m² sous auvent : *favorable*
72 chemin de Pochet - implantation d'une clôture avec grillage : *favorable*
Le Crêt - installation panneaux photovoltaïques : *refus*
91 route de la Combette - installation panneaux photovoltaïques : *favorable*
99 route de la Combette - panneaux solaires en surimpression : *favorable*
137 chemin du Crêt - remplacement grillage : *favorable*
162 route de Bottenay - changement de fenêtres et ouverture : *favorable*
180 rue de la Combette - complément de 8 panneaux photovoltaïques : *favorable*

Permis de construire

Rue du Château - rénovation pour création classe maternelle : *favorable*.

FINANCES

Atelier B - Avenant n°1 au marché public de maîtrise d'œuvre

À la suite des modifications du programme initial qui a engendré la nécessité d'établissement de diagnostics architectural et structure d'une part, et de l'augmentation du montant des travaux d'autre part, il est nécessaire de faire un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle de classe maternelle dans un bâtiment existant.

Le nouveau montant des travaux s'élève à 791 600 € HT.

Les diagnostics architectural et structure s'élèvent à 7 500 € HT.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre s'élèvent donc à $791\,600 \text{ € HT} \times 10,55 \% + 7\,500 = 91\,013,80 \text{ € HT}$, soit une augmentation 52,02% par rapport au montant initial.

L'assemblée approuve, à l'unanimité des présents et représentés, l'avenant n°1 et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant

SIEA - Compétence éclairage public / Recours au mécanisme du fond de concours

« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois quarts du coût hors taxes de l'opération concernée ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

Approuve le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie).

Approuve l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie (opérations destinées à maîtriser la consommation d'énergie) en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.

S'engage à verser au SIEA une subvention d'équipement (fonds de concours imputés en section d'investissement), conformément aux modalités de la délibération n°DE202312093 du Comité syndical du SIEA en date du 01 décembre 2023 précitée,

S'engage à inscrire les dépenses correspondantes au budget municipal et donner mandat à Monsieur le Maire pour régler les sommes dues au SIEA.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Convention avec la société de chasse pour location de droit de chasse

La convention de location du droit de chasse sur les terrains communaux (bois, pâturages y compris les pâturages de la Vesancière) signée le 2 mars 2015 est arrivée à échéance. Elle était consentie sur la base d'un paiement annuel de 180 €.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une période de 9 ans sur la base du projet de convention présenté en annexe et de fixer le tarif.

Les élus faisant partie du bureau de l'association ne prennent pas part au vote, seuls 8 voix seront comptabilisées pour ce vote.

L'assemblée, par 8 voix Pour, APPROUVE, le renouvellement de la convention location du droit de chasse et fixe le tarif annuel à 200 €.

CAPG - Convention de participation entretien des fossés eaux pluviales et petit entretien d'urgence

Dans le cadre de la prise de compétence eaux pluviales au 1^{er} janvier 2018 par la Communauté de Communes du Pays de Gex, il a été proposé aux communes une compétence élargie comprenant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines et la compétence ruissellement sur les zones non urbaines. Une grande partie des communes ont exprimé leur souhait de conserver les missions d'entretien des fossés et d'urgence pour des raisons d'intervention de proximité, de moyens humains ainsi que de matériels adaptés déjà existants.

Ainsi, suite à la présentation lors de la conférence intercommunale des Maires du 12 mars 2024, la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex propose aux communes la mise en œuvre d'une convention de gestion afin que nous puissions continuer ces missions d'entretien.

Le projet de convention précise que pour la commune de Vesancy, le montant de la compensation financière pour la délégation de l'entretien courant des fossés et ravines et l'entretien d'urgence est de 6199 € TTC.

Il se base sur 1375 ml de fossés dont 1149 ml par entretien à l'épaveuse et 226 ml par entretien au débroussaillieur.

Les calculs sont basés sur les linéaires définis par l'agglomération avec les communes et prennent en compte 2 passages par an.

L'assemblée à l'unanimité des présents et représentés, donne un avis FAVORABLE sur l'engagement et AUTORISE M. le maire à signer le document joint et tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Adhésion à la convention de participation prévoyance souscrite par le CDG de l'Ain

Actuellement les agents sont couverts en cas de perte de salaire suite à une longue maladie grâce au contrat prévoyance labellisée signé avec la MNT. La totalité des cotisations est remboursée par la commune. (Pour information le montant est de 311 €/mois.)

Le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré et autorise sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque «Prévoyance » auprès de TERRITORIA MUTUELLE représenté par ALTERNATIVE COURTAGE pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention à compter du 1^{er} janvier 2024 et tout au long de la convention.

Après simulation, à garantie égale le contrat proposé par TERRITORIA MUTUELLE serait plus avantageux, en effet le coût pour la commune serait de 287 €/mois soit une économie de 288 € à l'année.

L'assemblée à l'unanimité des présents et représentés,

DECIDE d'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et TERRITORIA MUTUELLE, à effet du 1^{er} janvier 2025,

ACCORDE sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance »,

Gestion des locations des salles - modification des tarifs de locations des salles

Lors du conseil municipal du 12 septembre 2023, une nouvelle grille tarifaire pour la location des salles du château a été approuvée. A partir du 2 septembre 2024, et pendant toute la période des travaux de la nouvelle école, la commune utilisera la salle Laforest pour l'accueil périscolaire matin, midi et soir. De ce fait, la salle Laforêt ne pourra plus être louée, Il est donc proposé de réviser les conditions de location et tarif de la salle Balthazar

Location Weekend avec cuisine (du vendredi soir au lundi matin)

| | Tarifs Résident | Tarifs Associations de Vesancy | Tarifs Non-Résident |
|-----------------|-----------------|--------------------------------|---------------------|
| Salle Laforêt | Caduque | | Caduque |
| Salle Balthazar | 400 € | Gratuit | 600 € |
| Point rencontre | Caduque | | Caduque |

Location journée en semaine (du lundi au jeudi) SANS CUISINE à partir de 18h30 en périodes scolaires

| | Tarifs Résident + Etablissements publics | Tarifs Association de Vesancy | Tarifs Non-Résident |
|-----------------|--|-------------------------------|---------------------|
| Salle Balthazar | 200 € | Gratuit | Caduque |
| Point rencontre | Caduque | Caduque | Caduque |

Pas de location du point rencontre car la 3^{ème} classe y sera installée

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

- Les tarifs incluent la mise à disposition d'une partie de la cour du château pour l'organisation des apéritifs, les week-ends après-midi jusqu'à 19h30.
- 2 cautions seront demandées : 500 € pour le ménage et 1000 € pour les locaux, matériel.. Les locations pour les associations de Vesancy et la mairie ainsi que les locations à l'occasion de funérailles sont consenties à titre gratuit.

L'assemblée à l'unanimité des présents et représentés, modifie les tarifs pris par délibération n°28-2023 et définit les nouveaux tarifs comme décrit dans le tableau ci-dessus à partir du 1^{er} septembre 2024.

Subventions aux associations pour 2024

- Les élus faisant partie du bureau d'une des associations ne peuvent pas prendre part au vote.
- Les dépenses de subventions aux associations seront imputées au compte 6574.
- Le dossier de demande de subventions a été envoyé à toutes les associations de Vesancy.

| ASSOCIATIONS/ INSTITUTIONS | Montants 2024 |
|----------------------------------|-----------------|
| CLAV VESANCY | 250,00 |
| PATRIMOINE ENVIRONNEMENT VESANCY | 250,00 |
| SOCIETE DE CHASSE DE VESANCY | 250,00 |
| LES AMIS DE LA CHAPELLE RIANMONT | 250,00 |
| SCRAP'OXYGENE | 250,00 |
| ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES | 250,00 |
| | |
| *AMICALE EHPAD Divonne | 200,00 |
| AMICALE EHPAD Tougins | 200,00 |
| MERCREDI DE NEIGE | 50,00 |
| *LE VERGER DU TIOCAN | 50,00 |
| ASSOCIATION DES JSP | 100,00 |
| TOTAL SUBVENTIONS | 2 100,00 |

L'assemblée, par 8 voix POUR, accorde les subventions 2024 aux associations sur la base du tableau présenté ci-dessus.

Accord de principe pour une garantie d'emprunt - HALPADES - réalisation de 2 logements sociaux

Le maire informe l'assemblée de la demande formulée par la Sté HALPADES dans le cadre des deux logements sociaux de l'opération Les Allées de la Fruitière.

La Sté HLM sollicite la commune en vue d'une garantie d'emprunt.

Le montant total des prêts s'élève à 350 453 €, montant pour l'instant provisoire qui sera ajusté à l'issue des études en cours. Ces lignes de prêts présentent des caractéristiques habituelles des emprunts destinés à financer le logement social : le taux est basé sur celui

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

du livret A et les durées sont comprises entre 40 et 60 ans.

Le taux de garantie apporté par la commune influera directement sur les droits de réservation de logements sociaux.

Il est proposé de garantir les emprunts à hauteur de 30 %.

L'accord de principe donné par le conseil municipal, le cas échéant, permettrait à HALPADES de demander l'établissement des contrats de prêts. Une nouvelle délibération à l'appui de ces contrats seraient alors nécessaire pour en valider les conditions.

L'assemblée à l'unanimité des présents et représentés DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE dans l'attente du contrat définitif et de garantir à hauteur de 30% du total des emprunts nécessaires au financement de ces deux logements sociaux et CHARGE Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

TRAVAUX / AMENAGEMENT / SECURITE

Circulation du village en raison du lotissement « Les Allées de la Fruitière »

Plusieurs propositions de circulation de la rue de la Fruitière ont été étudiées avec la commission d'aménagement de l'espace de la commune. La variante retenue est un sens unique montant du croisement de la rue du Château jusqu'au parking de la place des jeux.

Crapauduc

Le département de l'Ain va engager des travaux sur la RD 984c commune de Vesancy. Ces travaux confiés à l'entreprise SOMEK consistent à la réalisation de 5 crapauducs sous chaussée et à la pose d'éléments de guidage facilitant la migration des amphibiens.

Ils se dérouleront du jeudi 27 juin au mercredi 14 août 2024. La circulation sur ce chantier sera régulée par des feux tricolores et ce dispositif sera maintenu 24h/24 et 7j/7.

Une base vie sera installée sur le chemin de l'Etraz.

Point sur les différents travaux en cours ou réalisés

Appartement communal : le parquet de la cuisine a été remis en état, les velux ont été changés.

Markosol a procédé au marquage routier.

Terrain de boules : la matière du Jura a été étendue et damée par Johann, Gilles Billion et Monsieur le Maire.

Cimetière : l'enrobé et la résine autour du monument aux morts ont été réalisés, l'enrobage du reste des allées sera à prévoir sur le budget 2025.

Les voiries du village : le chemin de la Rasette a été remis en état.

Affouage : toujours en attente. Les parcelles sont sur la zone de quiétude et sont accessibles à partir du 1er juillet mais à ce jour l'ONF n'a aucune entreprise de disponible pour préparer les lots.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

BIENS COMMUNAUX

Location appartement au 325 route du château

Il est proposé de mettre à la location l'appartement situé au 325 rue du château au-dessus de l'école. Ce logement étant vacant depuis juillet 2023. Il est proposé de le louer en tant que logement de fonction et de fixer le loyer.

Fixation de la liste des emplois et des conditions d'occupation des logements de fonction

Le maire explique que conformément à l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifié, il appartient au conseil municipal de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué à titre gratuit ou moyennant une redevance, en raison des contraintes liées à leur fonction.

Désormais, il existe deux régimes juridiques permettant d'attribuer un logement de fonction :

Pour nécessité de service

Ce dispositif est réservé aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilités et à certains emplois fonctionnels.

Pour occupation précaire avec astreinte

Ce dispositif est réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service.

Chaque concession de logement est octroyée à titre onéreux, la redevance devant être au moins égale à la moitié de la valeur locative réelle.

Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, ordures ménagères, électricité, chauffage, assurance habitation, travaux d'entretien courant,..) sont acquittées par l'agent.

Le maire propose à l'assemblée de fixer la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans la commune de Vesancy comme suit :

| Emploi | Adresse | Nbre de pièces | Obligations liées à l'octroi du logement |
|--|--------------------|----------------|---|
| Secrétaire de Mairie occupant un emploi de responsable | 325 rue du château | 5 | Pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilités et à certains emplois fonctionnels. |

En application de cette liste, le maire rédigera la convention d'occupation précaire d'attribution du logement concerné.

Après discussion, l'assemblée, par 9 voix Pour et 1 voix Contre (souhait que la commune demande au préalable à l'ensemble des employés et de l'école de la procédure d'attribution avec appel à se manifester si intérêt),

ADOpte la liste des emplois bénéficiaires d'un logement de fonction dans les conditions décrites ci-dessus, **FIXE** le montant du loyer mensuel à 600 € et **AUTORISE** le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention d'occupation précaire d'attribution du logement concerné.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

PERSONNEL COMMUNAL

Point sur le recrutement d'un agent d'entretien et agent de surveillance périscolaire

29 candidatures pour le poste d'agent d'entretien ont été reçues en Mairie, 6 ont été sélectionnées pour un entretien.

Aucune candidature n'a été reçue pour le poste agent de surveillance périscolaire.

A la suite des entretiens, le choix s'est porté sur la candidate Mme Elodie MOLINATTI qui correspond en tout point au profil recherché et souhaite cumuler les postes.

Elle sera contractuelle à temps non complet (21h) pour le poste d'agent d'entretien, les heures de surveillance périscolaire seront comptabilisées en heures complémentaires.

Elle prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2024. Elle sera en binôme avec Nadège pendant une semaine.

ECOLE

Ouverture d'une troisième classe / cantine et périscolaire

Il a été convenu que le service périscolaire matin, midi et soir se fera dans la salle Laforest. La porte de la salle Laforest restera toujours fermée. Un « visiophone » sera installé afin que les agents puissent voir la personne qui se présente à la porte avant d'ouvrir.

SOCIAL

Révision de la convention avec le CCAS de Gex

La commune conventionne avec le CCAS de Gex le portage de repas à domicile des résidents de Vesancy qui en ont fait la demande.

Le CCAS de Gex annonce une augmentation des tarifs à compter du 1^{er} mai 2024 :

Pour les communes de résidence, les repas seront facturés 4.00 € au lieu de 3.50 € actuellement.

Ainsi les conventions en cours avec le CCAS de Gex seront modifiées à compter du 1er mai 2024.

De même un avenant aux conventions en cours avec certains bénéficiaires sera prévu pour régulariser le montant de remboursement à la commune qui passera de 3.50 € à 4.00 €.

L'assemblée à l'unanimité des présents et représentés autorise le Maire à signer les nouvelles conventions avec le CCAS de Gex et avenants de convention de remboursement des frais de portage à domicile sur la base des nouvelles tarifications pratiquées par le CCAS de Gex.

ANIMATION

Cérémonie des nouveaux habitants

Vendredi 27 septembre à 19h

DIVERS

Un food truck de hamburgers est présent tous les mardis de 18h à 21h sur la place du Château.

L'intégralité des comptes-rendus est disponible sur le site www.vesancy.fr sous l'angle « Mairie » et sur les panneaux d'affichage.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE

Discours prononcé par Ghislaine Seiler lors de la fête du village du samedi 6 juillet 2024

Merci d'avoir braver la météo pour venir partager avec nous cette soirée.

Un grand merci à M. le Maire et au conseil municipal, pour leur soutien et leur aide active. Merci à l'équipe administrative et à l'équipe technique de la commune qui nous ont facilité la réalisation de cette soirée.

Merci à l'association le PEVV, présidée par Yannick qui est là, présent et toujours optimiste ce qui est rassurant.

Merci également au membres du CLAV dont notre super Lisbeth, toujours là pour nous aider.

Merci aux Amis de la Chapelle, à Jacques qui répond présent à nos sollicitations de dernière minute.

Merci à Roger pour son incroyable talent et pour ses œuvres d'art.

Et un très grand merci à tous nos bénévoles qui nous suivent et nous soutiennent dans l'aventure.

Ce soir, nous sommes ravis de vous accueillir à cette 2^{ème} édition de notre fête de village et nous avons à cœur de vous proposer un peu de divertissement. Nous avons le plaisir d'accueillir la compagnie l'Exode des mirages qui nous offrira une touche de poésie.

Pour animer votre soirée, nous aurons Guillaume Tinta aux commandes de la musique et 4 food trucks qui sont à votre disposition pour vous régaler.

Les enfants n'avaient pas été oublié mais, hélas, les incertitudes météorologiques et cela se confirme nous ont obligé à annuler les châteaux gonflables et nous nous en excusons. A la place, nous leur proposons un atelier maquillage.

Au nom de tous ceux qui ont participé à l'organisation de cette soirée, je vous remercie de votre présence et je vous souhaite à toutes et tous une excellente soirée.



VIRGILIA CRESTANI

Le 2 février, Mme Crestani a fêté ses 90 ans.

Nous lui souhaitons de cultiver encore son jardin avec bonheur tout au long de cette nouvelle décennie.

N'est ce pas le secret de sa forme ?

Tous nos meilleurs vœux de santé !

HOMMAGE A ISABELLE DUCRET

Hommage lu par le maire Bernard Mugnier, à l'église de Vesancy, le 20 avril 2024.

Chère Isabelle,

Ta famille, tes amis, tes anciens collègues, tous ceux qui t'ont connue et appréciée... tout le monde est là. Tout en respectant tes dernières volontés, merci à tes proches de nous permettre de nous rassembler dans notre église où tant de nos familles accompagnent leur défunt pour l'ultime voyage. Nous éprouvons tous le désir de te rendre hommage afin de te dire adieu car tu mérites tout notre respect et notre amitié.

Tu pars avant nous, bien trop tôt, bien trop jeune...

Ta disparition nous rappelle comme un évidence que nous sommes finalement bien peu de choses et qu'il faut profiter de chaque seconde, de chaque minute de la vie ici-bas...

J'ai appris à te connaître dès lors que tu es devenue « madame Ducret » la femme d'Éric, un gamin du village issu d'une vieille famille vesancienne, (certains disent même la plus ancienne) et donc la belle-fille de Lisbeth, notre dynamique et dévouée présidente du CLAV.

Installée au village en 1991, tu as intégré le Corps des sapeurs-pompiers la même année devenant ainsi une des premières femmes pompier volontaire de Vesancy. Tu y resteras active 20 ans jusqu'en 2011.

En octobre 1992 tu te maries avec Éric.

De cette union sont nées trois superbes filles, Margot, Blandine, Émilie, puis, est venu le garçon Rémy, ce fils que toi et Éric désiraient tant et qui aujourd'hui est un grand jeune homme.

Tu les a élevés de ton mieux comme il se doit avec des règles de vie, dans le respect de l'autre, entouré de toute la famille dans ce quartier de la Combette, que l'on surnomme le « quartier des Ducret ».

Mais c'est en 2012, que tout a basculé.

Les médecins te détectent des anomalies qui très rapidement deviennent préoccupantes. Dès lors, un combat s'engage. Avec ta rage de vivre, ton caractère bien trempé qui est une véritable force, ton énergie, te permettent de tenir tête à ce crabe pendant des années.

Malgré la douleur physique et morale, jamais je ne t'ai entendue te plaindre, toujours tu demeurais positive, toujours pleine d'espoir, toujours tournée vers l'avenir.

Tu nous a donné une très forte leçon de vie, faisant l'admiration de tous.

Ta mémoire sera à jamais gravée dans nos cœurs, et c'est avec beaucoup de tristesse et de sympathie que nous présentons nos plus sincères condoléances à ton époux Éric, tes enfants et toute la famille pour leur témoigner notre soutien dans ce moment douloureux.

Pour terminer, permets moi de lire ces quelques phrases tirées du « Livre de la vie » de Martin Gray qui symbolisent bien la foi en l'avenir que tu as toujours cultivée et qu'il nous appartient aujourd'hui de pérenniser.

« Être fidèle à ceux qui sont morts, ce n'est pas s'enfermer dans la douleur. Il faut continuer de creuser le sillon droit et profond comme ils l'auraient fait eux-mêmes, comme on l'aurait avec eux, pour eux. Être fidèle à ceux qui sont morts, c'est vivre comme ils auraient vécu, les faire vivre avec nous, transmettre leur visage, leur voix, leur message aux autres. Et la vie tronquée des disparus alors germera sans fin. »

Merci Isabelle, repose en paix

Bernard Mugnier

Lundi de Pentecôte

20 mai 2024



Cette année encore, le soleil a répondu présent à notre invitation pour le pèlerinage du Lundi de Pentecôte à la Chapelle de RIANTMONT.

Nombreux étaient les paroissiens du Groupement paroissial Saint Jean-Paul 2, et tous les fidèles du Pays de Gex attachés à cette tradition, réunis autour des prêtres du Doyenné pour la célébration de la messe, avec cette année, une prière plus spéciale pour les vocations religieuses.

Le beau temps a permis un pique-nique joyeux, sous les ombrages avec une belle participation autour des stands sandwiches, pâtisseries et buvette.

Belle journée de prière, de rencontres et de convivialité.

TOMBOLA

Le tirage de la tombola a eu lieu le 18 juin dernier et 32 lots ont été remis aux heureux gagnants.

Un grand MERCI à tous ceux qui nous ont réservé un bon accueil !

Rendez-vous le 9 juin 2025 pour notre prochain pèlerinage.



PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV

Pique-nique au chalet de la Vesancière Dimanche 8 septembre 2024

Ouvert à tous !



Deux départs sont prévus au parking du hangar communal :

- ♦ *9h pour les bons marcheurs.*
- ♦ *10h pour, éventuellement, le co-voiturage jusqu'à la baraque des chasseurs, puis une montée à pied d'une trentaine de minutes jusqu'au chalet.*

Chacun apporte son pique-nique.

Annulé en cas de pluie

VESANCY 2024

Journées du Patrimoine

animées par

Alexandre Malgouverné

Vendredi 20 septembre

Conférence, salle Balthazar à 20h

« Vesancy, 1939-1945,
entre occupation et libération »

Dimanche 22 septembre

Promenade* dans Vesancy sur le thème :
« Un village occupé à l'épreuve de la guerre »
Rendez-vous place de la Batteuse à 15h

* annulée en cas de pluie

2^{ème} VENTE AU DEBALLAGE à Vesancy Dimanche 15 septembre 2024 de 10h à 17h

A tous ceux qui désirent se débarrasser de certains objets, le jour dit, vous les exposez dans votre cour, votre garage, votre jardin, votre trottoir... pour les vendre ou les donner.



A tous ceux qui espèrent dénicher des objets à moindre coût, vous déambulerez dans le village à la rencontre de ces lieux de vente.

Les inévitables démarches administratives

En tant qu'exposant, vous devez :

- ⇒ remplir une **déclaration préalable de vente au déballage** (cerfa 13939*01) auprès de la mairie au moins 15 jours à l'avance,
- ⇒ écrire une **attestation sur l'honneur** qui stipule que vous n'avez pas participé à plus de deux brocantes dans l'année. Ces documents seront disponibles en mairie (ou internet),
- ⇒ donner une **photocopie de votre carte d'identité nationale**.

A partir de vos déclarations en mairie, **PEVV*** établira une liste des exposants qui sera afficher à la grille de la cour du château et disponible chez tous les exposants.

C'est une bonne occasion de trier, de désencombrer votre espace et d'offrir une seconde vie à vos objets.

*Lors de votre inscription en mairie vous pouvez faire un don à PEVV pour la prise en charge de cette animation.

PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV PEVV



Un grand merci à Quentin Ducret, futur charpentier, d'avoir découpé de main de maître nos nouvelles vaches

CLAV - CLUB LOISIRS AMITIE VESANCY - CLAV

CONCOURS DE BOULES 2024



Par un beau dimanche de fin juin,
16 doublettes se sont affrontées dans une bonne ambiance entre
le CLAV et la SOCIETE DE CHASSE.

Elles se sont déroulées en deux parties :
une le matin et l'autre après un repas estival préparé par le CLAV.

La présidente a remis les coupes à :

- 1 - Roger Roch et Gilles Court (CLAV)
- 2 - Maryvonne Dunand & Michel (CLAV)
- 3 - Cambouis & Mathieu (CLAV)



ANNONCE ANNONCE ANNONCE



Cours d'Anglais

Come join us to learn and practice English

Cours d'anglais pour adultes à Vesancy le lundi soir (18h-19h30)
Venez pratiquer, apprendre, parler et s'amuser avec la langue anglaise.



Après mes diplômes Celta et Tylec, je donne depuis 5 ans des cours collectifs et privés à des enfants et des adultes, chez vous ou chez moi à Vesancy. Tout niveau, tout âge, pour le travail ou pour le plaisir.

En septembre, nous continuerons les cours pour adultes à Vesancy, niveau pré-intermédiaire (bases de l'école). Je travaille avec des méthodes très variées (jeux, chants, podcasts, vidéos) sur demande et selon les intérêts des participants. En petit groupe.

Contactez moi pour plus d'informations et un cours d'essai.

Margriet Bussemaker
margriet.bussemaker@laposte.net
0633673388

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

Visite du collège

George Charpak

Vendredi 28 juin, le matin de 8h20 à 13h20, nous avons visité le collège Georges Charpak pour savoir comment se déroulera l'année suivante. Il n'y a que les CM2 qui y ont participé.

Quand nous sommes arrivés nous avons attendu devant le portail jusqu'à ce que ce soit l'heure d'entrer dans le collège. Une fois entrés, dans le collège nous avons vu des tables où étaient écrites les lettres des groupes, il y avait le groupe A, B, C, D et E. En l'occurrence, nous étions dans le groupe C.

Quand les groupes ont été déterminés, le professeur d'anglais nous a amené dans la salle où nous avons fait de l'anglais. Quand la classe d'anglais a commencé nous nous sommes assis et le professeur nous a donné une leçon à compléter.

Après nous avons fait la récréation et nous sommes allés en cours de musique. Quand nous avons commencé le cours de musique nous avons chanté une chanson en anglais qui était surtout chantée aux États-Unis par les esclaves qui étaient forcés de travailler dans les champs de coton. Après nous avons chanté une musique qui s'appelle "sur ma route" (de Black M).

Après tous les cours nous avons commencé la visite du collège. Nous avons commencé par aller voir l'infirmerie, l'assistance sociale, la vie scolaire, les salles de classe, les fayets et beaucoup d'autres bâtiments.

Puis nous sommes allés manger à la cantine. À la cantine nous avons mangé comme entrée des œufs à la mayonnaise, comme plat principal nous avons mangé des lasagnes et comme dessert nous avons mangé des glaces au caramel. Après avoir mangé nous sommes allés en temps de cantine jusqu'à ce que ce soit l'heure où les parents seraient venus nous chercher.

Damien, Armand et Pierre CM2

Notre maîtresse Laura est partie

Tout commence avec le maître, il ne pouvait pas venir les jeudis et les vendredis, du coup il a appelé une maîtresse remplaçante qui s'appelle Laura.

Donc elle venait tous les jeudis et vendredis. Elle nous a appris plein de choses comme quand nous avons dû créer un jeu.

Et aussi elle nous a lu un livre en anglais pour qu'après nous puissions écrire notre propre livre en anglais en rassemblant toutes les histoires de chaque élève et leur dessin.

Nous avons aussi fait la chorale, nous avons chanté une chanson avec les petits et une par classe.

Nous avons aussi fait des sciences, pour faire la science nous avons pris de la nourriture, du matériel de cuisine, nous avons pris des plumes, des graines, de l'eau, du sucre.

Mais maîtresse Laura a dû partir pour cause de congé maternité, du coup nous avons des remplaçants pour le jeudi et le vendredi.

Nell CM2, Cassis CM2, Swann CM1

Gliglish

Gliglish est une application en ligne sur internet qui permet de s'entraîner avec des autres langues et que les CM2 et CM1 utilisent. Nous écoutons les phrases et nous les disons.

Nous faisons cela sur un ordinateur. Ça nous entraîne pour des vraies situations dans la vraie vie. Nous le faisons à deux.

Kaly CM1, Ilona CM1 et Lélia CM1

CLASSE DES GRANDS CLASSE DES GRANDS

T.E.A.L.

T.E.A.L (Tous Épanoui à l'École) a été imaginé par une université de Lyon. Nous faisons avec les CP CE1 CE2 et CM1 CM2 mais normalement c'est pour les CM1 CM2. C'est pour apprendre à communiquer et pour éviter le harcèlement scolaire.

Chaque jeudi et vendredi nous faisons une séance.

Nous avons commencé avec maîtresse Laura et maintenant nous continuons avec des remplaçant(e)s. Cela pour vraiment beaucoup aider la classe.

Calee, Soraya CE2 Léon GS

Visite d'une ferme

Mardi 21 mai, nous sommes allés à la ferme G.A.E.C du Pré de Cours sur le haut de Vesancy. Cette ferme a été créée en 1948 donc il y a 76 ans.

Dans cette ferme travaillent 3 personnes (ou 4). Il y a Florian, Gérard, Yannick et (Christian). Les parents d'un des fermiers étaient fermiers. Ils travaillent de 5h à 12h00 et de 13h00 à 19h30 tous les jours.

Ils élèvent des vaches : des Montbéliardes et des Holstein. Il y a 200 animaux et 150 naissances par an. Il y a environ 75 veaux et autant de vaches. 50 sont gardé(e)s dont de temps en temps 2 veaux mâles. Les autres sont vendus. Les femelles sont choisies en fonction de leur maman. Les vaches qui produisent le plus de lait sont gardées. Les autres sont vendues pour être engraisées. Ces éleveurs vendent du lait certifié suisse garantie car ils le vendent en Suisse.

Dans cette ferme ils cultivent du blé, du maïs et de l'orge. Les animaux mangent le maïs, l'orge et une partie du blé. Le reste du blé est vendu.

Les veaux mâles de cette ferme sont dans des stalles, les vaches qui vont bien sont dans les prés juste à côté de la ferme. Les vaches qui ont un problème sont dans une stalle, les génisses sont dans l'alpage et les taureaux dans des stalles.

Dans cette ferme il y a 23 machines à notre connaissance dont 13 trayeuses, une botteleuse, une pirouette, un épandeur à fumier, une machine pour fendre le bois et 6 tracteurs.

Olivia et Louisa CE1, Harmonie CE2 et Livia CM1

Piscine

Nous allons à la piscine tous les mardis matin et les vendredis après-midi, pour les petits ce sont les mardis après-midi et les jeudis après-midi, quand tout est prêt, nous partons en car.

En arrivant à la piscine, nous devons enlever nos chaussures et nos chaussettes. Ensuite nous rentrons dans les vestiaires, nous nous changeons et nous nous douchons, puis on rentre dans le pédiluve, puis nous nous mettons par groupe et nous commençons les cours de piscine.

À la fin des cours, nous passons un test de piscine, les élèves du CP au CE2 font le test de l'aisance aquatique. Nous regardons d'abord s'ils savent nager 20 mètres s'ils savent passer. Et du CM1 au CM2 celui de savoir nager et nous apprenons aussi le water-polo. Les petits eux, font une évaluation au début et à la fin des cours pour voir s'ils ont progressé. Nous commençons par voir s'ils savent sauter dans l'eau ou s'ils prennent l'échelle pour rentrer dans l'eau ensuite comment ils nagent et enfin immersion.

Les maîtres-nageurs s'appellent Sabine et Frédéric.

Axel CM2, Gabriel CM2, Nicolas CE2

Saumon gravlax et salade de pommes de terre

4 personnes

préparation : 20 min

marinade : 2 jours

Ingrédients

1 filet de saumon de 600g
1 c. à s. de gros sel
1 c. à s. de cassonade
Un peu de Vodka
1 bouquet d'aneth
1 citron
1 c. à c. de poivre moulu
12 pommes de terre grenaille

Pour la sauce

3 c. à s. de crème fraîche épaisse
1 c. à s. de moutarde Savora
Poivre



Retirer les arêtes visibles à la pince à épiler.
Placer le filet de saumon dans un plat creux. Répartir le gros sel sur le filet ainsi que la cassonade.
Arroser avec de la vodka, finir avec l'aneth ciselé et le zeste de citron.
Faire en sorte que tous les ingrédients soient bien répartis.
Filmer le tout avec un film alimentaire puis déposer un poids (2 boîtes de conserve) sur le filet pour qu'il s'imprègne bien.
Mettre au frigo et laisser mariner 2 jours.
Éliminer au fur et à mesure le jus qui s'en échappe.
48 heures plus tard, sortir le saumon du frigo.
Retirer la garniture et essuyer le saumon avec du papier absorbant.
Enlever la peau du filet et découper la chair en fines tranches.
Au moment de servir, peler et cuire les pommes de terre à la vapeur.
Mélanger la crème épaisse avec la Savora et le poivre.
Servir le Gravlax accompagné de pommes de terre vapeur tièdes et leur crème acidulée.

